

L'ESSENTIEL

Pour une politique d'attractivité « d'attaque »,
au service de l'indépendance et de la sécurité
économiques de la France.

Note récapitulative.

POUR UNE POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ « D'ATTAQUE », AU SERVICE DE L'INDÉPENDANCE ET DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES DE LA FRANCE.

LA POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE S'INSCRIT DANS UN MONDE EN GUERRE ÉCONOMIQUE, À LAQUELLE LA FRANCE ET L'EUROPE SONT DIRECTEMENT CONFRONTÉES.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les choix politiques décisifs du gouvernement et de notre majorité, pour permettre à la France et à l'Europe de retrouver leur pleine indépendance politique. **Or au XXI^e siècle, il n'y a pas d'indépendance politique possible, sans indépendance industrielle et économique.**

L'attractivité et l'indépendance de la France ne peuvent donc pas s'opposer. Elles doivent, au contraire, se concilier : **l'attractivité de la France, notamment vis-à-vis des investisseurs étrangers, doit être pleinement mise au service de notre indépendance et de notre sécurité économiques.**

C'est l'objectif stratégique auquel votre rapporteur souhaite apporter sa contribution : celui de **développer une politique d'attractivité « d'attaque », plus offensive et plus ciblée**, pour attirer en priorité les entreprises françaises et internationales susceptibles de compléter nos chaînes d'approvisionnement stratégiques.

Les propositions présentées dans ce rapport émanent des 200 auditions menées par votre rapporteur, ainsi que de ses échanges avec **près de 140 maires et élus locaux** et **plus de 160 entrepreneurs**, tout au long du tour de France « La France Sait Faire ! » qu'il a mené dans **41 départements de nos 13 régions métropolitaines.**

POUR UNE POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ « D'ATTAQUE » QUI RENFORCE LA SÉCURITÉ DE NOS CHAÎNES DE VALEURS STRATÉGIQUES.

Contexte – L'industrie en écosystème, socle de la compétitivité française et européenne.

Le modèle industriel en « écosystème », regroupant sous-traitants et services dans un même bassin d'implantation ou dans sa proximité immédiate, **est l'avantage compétitif décisif que la France et l'Europe** doivent impérativement continuer de préserver et renforcer vis-à-vis des économies américaine et chinoise.

La sécurité de notre modèle industriel en « écosystème » doit devenir le socle de notre politique d'attractivité, en orientant celle-ci vers **le renfort et la sécurisation des approvisionnements critiques de nos industries stratégiques.**

Objectif - Pour une politique d'attractivité « d'attaque » qui renforce la sécurité de nos chaînes de valeur stratégiques.

Votre rapporteur propose les bases d'une **politique d'attractivité plus offensive et plus ciblée, qui soit prioritairement dédiée à l'implantation, sur le territoire national, d'entreprises qui contribuent à sécuriser nos chaînes d'approvisionnement stratégiques.** Cette politique d'attractivité « d'attaque » permettrait, par ailleurs, de **cartographier, étape par étape, les failles de nos chaînes d'approvisionnement et de les sécuriser au fur et à mesure**, en remontant ces chaînes par rangs successifs de fournisseurs.

Votre rapporteur propose qu'une **équipe dédiée au sein du Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN), placé auprès de la Première ministre, mette en place et pilote cette politique d'attractivité « d'attaque », selon un processus en trois étapes.**

Étape 1 – Identifier les besoins de nos filières stratégiques : l'équipe « Politique d'attractivité d'attaque » du SGDSN aura d'abord pour mission de mener une étude de nos vulnérabilités d'approvisionnement, en ciblant les 100 produits de rangs 1 et 2 les plus sensibles (prioritairement au sein des filières France 2030), dont la production est aujourd'hui exclusivement assurée par des fournisseurs extra-européens.

Étape 2 – Identifier les fournisseurs de ces produits critiques : l'équipe « Politique d'attractivité d'attaque » du SGDSN aura ensuite pour mission, conjointement avec les donneurs d'ordre et les entreprises clés de chaque filière, de cibler les fournisseurs accessibles de chaque produit critique identifié (étape 2).

- **Identification des fournisseurs potentiels à l'échelle nationale et européenne.** La possibilité, pour une ou plusieurs entreprises du territoire national ou européen, de diversifier leur production pour proposer une offre compétitive permettant de sécuriser la production d'un composant critique constitue une option à privilégier.
- **Identification des fournisseurs potentiels sur les marchés mondiaux**, en cas d'absence de fournisseur potentiel crédible sur le territoire national et européen. L'équipe « Politique d'attractivité d'attaque » du SGDSN sera chargée de mener et coordonner des missions de prospection pour identifier les fournisseurs sur les marchés mondiaux, susceptibles de s'implanter en France pour sécuriser les « maillons » ciblés de nos chaînes d'approvisionnement. Pour chaque fournisseur potentiel identifié sur les marchés mondiaux, seront analysés la possibilité, la pertinence et les risques liés à une offre d'implantation à court ou moyen-terme en France.

Étape 3 – Lancer une opération de démarchage offensive sur les fournisseurs identifiés : parmi ces fournisseurs internationaux potentiels, ceux dont l'implantation en France est jugée possible et pertinente feront l'objet d'une **opération de démarchage offensive, organisée conjointement par l'équipe « Politique d'attractivité d'attaque » du SGDSN avec les donneurs d'ordre et entreprises stratégiques des filières concernées en France.**

Cette opération de démarchage offensif prendra la forme d'une **offre prioritaire d'implantation « clés en main » à destination des entreprises ciblées.** Cette offre prioritaire d'implantation intégrera :

- **L'accès à un marché** : le marché français, par une mise en lien directe avec les entreprises ayant besoin des produits critiques ciblés ; et le marché européen, dont l'accès sera immédiatement permis par une implantation sur le territoire français.
- **La mise à disposition d'un site industriel « clés en main »**, pour l'implantation de leur site de production (*cf. propositions « Sécurité pour l'investisseur » p. 97*).
- **La signature d'un contrat d'implantation, associé à un bouclier réglementaire de 5 ans**, qui permettra de sécuriser l'investisseur dans le développement de son projet d'implantation ou d'extension, dans un cadre juridique prédéfini et stable, qui sera garanti par un engagement contractuel pris par l'État, la région et l'agglomération d'accueil pour une durée de 5 ans (*cf. propositions « Sécurité pour l'investisseur » p. 97*).
- **Une offre d'accompagnement global et rapide à l'implantation** par Business France, en tant qu'agence globale d'attractivité, et par une coordination des services de l'État « en mode projet » pilotée par un sous-préfet « Investissement et Attractivité » (*cf. propositions « Rapidité d'exécution » p. 126*).
- **Un co-financement public garanti**, notamment par une subvention proportionnelle au montant de l'investissement, dont la date de versement et le montant seront connus à l'avance (*cf. propositions « Mobilisation des capitaux » p. 152*).
- Le cas échéant, **une garantie délivrée par l'État pour le financement du projet** (*cf. propositions « Mobilisation des capitaux » p. 152*).

Pérennité de notre politique d'attractivité « d'attaque » : la sécurisation des approvisionnements critiques des entreprises de nos chaînes de valeur les plus stratégiques, constitue un processus de long-terme à perpétuellement renouveler. La réussite de ce processus dépend de **notre capacité collective à nous projeter dans une vision de long-terme et à nous appuyer sur une politique d'attractivité « d'attaque » pérenne.**

1. La pérennisation de notre politique d'attractivité « d'attaque » à l'initiative de l'État :

- **Revue semestrielle de nos vulnérabilités** dans nos approvisionnements critiques et de l'état de nos dépendances vis-à-vis d'acteurs extra-européens.
- **Revue globale a posteriori, tous les trois ans, de la réussite et de la pertinence des implantations effectuées.** De cette revue globale, découleront toutes propositions adéquates de révision de notre politique de sécurisation de nos approvisionnements stratégiques.

2. La pérennisation de notre politique d'attractivité « d'attaque » à l'initiative des entreprises : toute entreprise identifiant une vulnérabilité particulière dans sa chaîne d'approvisionnement pourra solliciter le SGDSN, pour mener conjointement une opération de sécurisation de ses approvisionnements.

PROPOSITIONS AU SERVICE D'UNE POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ « D'ATTAQUE » POUR LA FRANCE : SÉCURITÉ - RAPIDITÉ - AMPLEUR.

Votre rapporteur souhaite tirer les leçons du **succès géopolitique et économique de l'*Inflation Reduction Act* américain (IRA), qui repose sur trois facteurs principaux** : la **sécurité** réglementaire que le dispositif apporte à l'investisseur ; la **simplicité** et la **rapidité** de son exécution ; l'**ampleur** et la concentration des moyens déployés.

La présente mission s'inspire de ce triptyque « Sécurité – Rapidité – Ampleur », pour **développer une politique d'attractivité « d'attaque » pour la France**, fondée sur trois axes stratégiques :

1. **Sécurité** : pour une politique d'attractivité de sécurité juridique : sécuriser les investisseurs et les collectivités territoriales dans leurs projets d'implantation.
2. **Rapidité** : pour une politique d'attractivité rapide dans son exécution : accélérer les projets d'implantation en France.
3. **Ampleur** : pour une politique d'attractivité d'ampleur : mobiliser nos ressources publiques et nos capitaux privés pour financer les projets d'implantation industrielle en France.

1. Sécurité : pour une politique d'attractivité de sécurité juridique : sécuriser les investisseurs et les collectivités territoriales dans leurs projets d'implantation.

Proposition #1 : Sécuriser l'investisseur dans son projet, par la signature d'un contrat d'implantation lui assurant un « bouclier réglementaire » de 5 ans applicable à son site d'implantation. Sur la base des expérimentations menées notamment dans la région Hauts-de-France, cette proposition permettra de sécuriser l'investisseur dans le développement de son projet d'implantation ou d'extension, dans un cadre juridique pré-défini et stable, qui sera garanti par un engagement contractuel pris par l'État, la région et l'agglomération d'accueil pour une durée de 5 ans.

Proposition #2 : Sécuriser les collectivités locales dans la labellisation de leurs sites « clés en main », en leur proposant un « bouclier réglementaire » de 5 ans sur les normes réglementaires locales et nationales applicables aux sites.

2. Rapidité : pour une politique d'attractivité rapide dans son exécution : accélérer les projets d'implantation en France.

Proposition #8 : Accélérer les projets d'implantation en France, en faisant de Business France l'opérateur global de l'attractivité. Cette proposition permettrait à Business France d'accompagner l'implantation en France **des entreprises françaises internationalement mobiles et des filiales françaises de groupes étrangers**, au même titre que les primo-investisseurs étrangers. Afin de remplir cette mission, Business France doit être soumise à des objectifs contraignants et disposer des ressources adéquates.

Proposition #9 : Accélérer les projets d'implantation en France, en nommant auprès de chaque préfet de région un sous-préfet « Investissement et Attractivité », chargé de coordonner les administrations et les opérateurs publics impliqués sur les projets d'implantation en « mode projet », s'inspirant des « sous-préfets à la relance » nommés dans le cadre du plan France Relance.

3. Ampleur : pour une politique d'attractivité d'ampleur : mobiliser nos ressources publiques et nos capitaux privés pour financer les projets d'implantation industrielle en France.

- **Mobilisation des moyens publics :**

Proposition #17 : Mobiliser nos moyens publics, en les concentrant sur nos priorités stratégiques et en assurant un équilibre territorial nécessaire au soutien à nos investissements stratégiques. Votre rapporteur reprend les recommandations de la présidente du CSIA concernant la poursuite du déploiement du plan France 2030 et propose d'un rapide rééquilibrage de sa couverture géographique.

Proposition #18 : Mobiliser nos moyens publics, en renforçant le financement des implantations industrielles et du développement de nos filières les plus stratégiques. Nos opérateurs publics de financement devront garantir aux investisseurs, en amont de l'ouverture de chaque appel à projet (AAP) et appel à manifestation d'intérêt (AMI), une date butoir contraignante de versement des financements et une explication détaillée sur la méthode de calcul appliquée pour leur attribution.

- **Mobilisation des capitaux privés :**

Proposition #22 : Mobiliser les capitaux privés, en renforçant l'attractivité fiscale de la France auprès des investisseurs étrangers, en élargissant le champ d'application du **crédit d'impôt « investissements industries vertes » (C3IV)**, en gravant dans le marbre la pérennité des dispositions fiscales louées par les investisseurs et en renforçant la visibilité et la lisibilité des dispositifs fiscaux attractifs proposés par la France.

Proposition #23 : Mobiliser les capitaux privés, en changeant d'échelle dans l'octroi des garanties apportées au financement des projets d'implantation en France. Votre rapporteur propose un assouplissement des dispositifs de garantie publique, afin de permettre leur activation pour garantir le financement de l'implantation des entreprises ciblées par notre politique d'attractivité « d'attaque ».

Proposition #24 : Mobiliser les capitaux privés, en élargissant l'accès à l'assurance prospection et à l'assurance crédit-export, afin d'en augmenter le déploiement pour renforcer les capacités à l'export des entreprises qui produisent sur le territoire français, tout en maximisant les recettes budgétaires associées.

L'ESSENTIEL

Comprendre le rapport en 28 propositions.

1. Sécurité - pour une politique d'attractivité de sécurité juridique : sécuriser les investisseurs et les collectivités territoriales dans leurs projets d'implantation.

1- Sécuriser l'investisseur dans son projet, par la signature d'un **contrat d'implantation** lui assurant un « **bouclier réglementaire** » de 5 ans applicable à son site d'implantation.

2- Sécuriser les collectivités territoriales dans la labellisation de leurs sites « clés en main », en leur proposant un « **bouclier réglementaire** » de 5 ans des normes réglementaires locales et nationales applicables aux sites.

3- Sécuriser l'investisseur dans son projet d'implantation, en renforçant la **qualification des sites industriels** « clés en main ».

4- Sécuriser les collectivités territoriales dans la préparation de leurs sites d'implantation, en leur permettant de **taxer les friches et les locaux industriels vacants**.

5- Sécuriser l'investisseur dans son projet, en réduisant et en harmonisant les **délais d'instruction et d'autorisation** des projets industriels et logistiques.

6- Sécuriser l'investisseur dans son projet, en encadrant mieux **les recours contentieux** déposés contre les projets industriels et logistiques.

7- Sécuriser l'investisseur dans son projet, en faisant du pouvoir **d'expérimentation** un fer de lance de la politique d'attractivité, au service de nos collectivités territoriales et de nos filières industrielles.

2. Rapidité - pour une politique d'attractivité rapide dans son exécution : accélérer les projets d'implantation en France. (1/2)

8- Accélérer les projets d'implantation en France, en faisant de **Business France l'opérateur global de l'attractivité**, pour les entreprises françaises et étrangères.

9- Accélérer les projets d'implantation en France, en nommant auprès de chaque préfet de région un **sous-préfet « Investissement et Attractivité »**, chargé de coordonner les administrations en « mode projet ».

10- Accélérer les projets d'implantation en France, en renforçant **le rôle du préfet** et en facilitant l'exercice de son droit de dérogation aux normes réglementaires.

11- Accélérer les projets d'implantation en France, en recentrant le **rôle de chacune des administrations centrales sur leurs compétences respectives en matière d'attractivité**.

12- Accélérer les projets d'implantation en France, en **fluidifiant les démarches administratives** nécessaires à l'activité des investisseurs étrangers en France.

13- Accélérer les projets d'implantation en France, en facilitant le dépôt de **brevets technologiques** pour les entreprises et en les protégeant mieux dans leur application industrielle.

14- Accélérer les projets d'implantation en France, par une meilleure **répartition des compétences entre collectivités territoriales** et entre les agences de développement économique régionales et intercommunales.

L'ESSENTIEL

Comprendre le rapport en 28 propositions.

2. Rapidité - pour une politique d'attractivité rapide dans son exécution : accélérer les projets d'implantation en France. (2/2)

15- Accélérer les projets d'implantation en France, en lançant une mission parlementaire dédiée à la réforme des **pôles de compétitivité** et à leur rôle dans la politique d'attractivité de la France

16- Accélérer les projets d'implantation en France, en renforçant **la position des ports français** comme fers de lance de notre politique d'attractivité.

3. Ampleur : pour une politique d'attractivité d'ampleur : mobiliser nos ressources publiques et nos capitaux privés pour financer les projets d'implantation industrielle en France.

17- Mobiliser nos moyens publics, en les concentrant sur nos **priorités stratégiques** et en assurant un **équilibre territorial** nécessaire au soutien à nos investissements stratégiques.

18- Mobiliser nos moyens publics, en renforçant le **financement des implantations industrielles et du développement de nos filières** les plus stratégiques.

19- Mobiliser nos moyens publics, en renforçant notre **commande publique** durable et stratégique.

20- Mobiliser nos moyens publics, en renforçant les moyens mis à disposition des collectivités territoriales pour planifier leur **foncier industriel**.

21- Mobiliser les capitaux privés, en **renforçant l'attractivité financière de la place de Paris**.

22- Mobiliser les capitaux privés, en renforçant **l'attractivité fiscale** de la France auprès des investisseurs étrangers.

23- Mobiliser les capitaux privés, en changeant d'échelle dans l'octroi des **garanties apportées au financement des projets d'implantation en France**.

24- Mobiliser les capitaux privés, en élargissant l'accès à **l'assurance prospection** et à **l'assurance crédit-export**.

25- Mobiliser les capitaux privés qui servent nos intérêts nationaux, en pérennisant et en sécurisant le cadre renforcé du **contrôle des investissements étrangers en France (IEF)**.

26- Mobiliser les capitaux privés qui servent nos intérêts nationaux, par la mise en oeuvre des **normes comptables extra-financières européennes (EFRAG)**.

27- Mobiliser les capitaux privés, en réduisant **les délais de paiement** subis par les entreprises sous-traitantes de nos filières par la mise en oeuvre des « factures exécutoires ».

28- Mobiliser les capitaux privés, en donnant plus de visibilité aux entreprises sur leurs **approvisionnements en électricité** dans les années qui viennent.